

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Tina Mallet	Numéro de permis 1064008	Date d'inspection Le 29 juin 2022	
Nom de l'établissement Garderie Tina Mallet		Numéro de téléphone (506) 336-8516	
Adresse 140 chemin des Huitres Haut-Shippagan NB E8S 2N6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	31 août 2022	
Commentaires :			
Commentaires généraux			
<p>Lors de ma surveillance en matinée, le ratio enfants-personnel est maintenu.</p> <p>- L'exploitante n'a pas eu le temps d'avoir de discussion avec les éducatrices. Après discussion, il serait possible que l'agente pédagogique puisse venir en présentiel avoir une discussion avec le groupe afin de voir les défis.</p> <p>- Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents. L'équipement fixe est entouré d'une surface protectrice de la profondeur appropriée aussi installée selon les instructions du fabricant.</p> <p>Pendant mon suivi, les éducatrices sont calmes et à leurs tâches, tous les enfants sont calmes.</p>			

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 juin 2022

Date

original signé par
Tina Mallet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 juin 2022

Date